



## **SOIXANTE-TREIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

Point de l'ordre du jour provisoire 12

### **Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé**

Novembre 2020

La pandémie de COVID-19 a montré au grand jour la vulnérabilité des flux de personnel infirmier, les lacunes en matière d'approvisionnement en personnel infirmier et l'effet des pénuries de personnel au niveau national. La pandémie a aussi perturbé l'approvisionnement international en personnel infirmier.

Le recrutement international d'infirmières à grande échelle sape la capacité des pays à revenu faible et moyen de faire face aux urgences sanitaires et affaiblit dangereusement les systèmes de santé. Les pays riches doivent former suffisamment d'infirmières pour devenir autonomes et répondre à leurs propres besoins.

La pénurie mondiale de six millions d'infirmières et les répercussions de la COVID-19 sur le personnel infirmier augmenteront les flux de personnels des pays à faible revenu vers les pays riches, avec le risque que la répartition inéquitable des personnels infirmiers ne s'aggrave encore. C'est pourquoi il est plus important que jamais de modifier les politiques nationales relatives au personnel infirmier, en s'inspirant du Code et avec le soutien des organisations internationales.

L'action coordonnée qui s'impose à cet égard peut en grande partie s'inscrire dans le cadre d'une application plus rigoureuse du Code, ce que le CII prie les États Membres d'envisager de faire. Outre cette démarche basée sur le Code, le rapport du CII sur la COVID-19 et l'offre internationale de personnel infirmier propose des options politiques pour une gestion efficace de l'offre après la pandémie. Le CII insiste en particulier sur la recommandation visant la création d'un « indicateur d'autosuffisance », soit le niveau de dépendance, en pourcentage, envers les personnels infirmiers formés à l'étranger. Cet indicateur permettrait aux décideurs politiques de mesurer l'ampleur de leur dépendance vis-à-vis de l'offre internationale d'infirmières. Il permettrait également de contrôler la réalisation de l'engagement très important pris dans le cadre de la Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé, à savoir que, d'ici à 2030, tous les pays auront progressé vers la réduction de moitié de leur dépendance envers les personnels formés à l'étranger, ainsi que dans l'application du Code.

Enfin, le CII se félicite de la mise à jour des Orientations stratégiques pour le renforcement des services infirmiers et obstétricaux, mise à jour que le CII soutiendra. Les Orientations stratégiques serviront de feuille de route pour réaliser les priorités exposées dans le rapport sur la Situation du personnel infirmier dans le monde, un document fondateur dont l'élaboration a été coprésidée par le CII.